

COMMUNE DE MOUSTOIR-AC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le quatorze septembre à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de MOUSTOIR-AC, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal en mairie, sous la présidence de Monsieur Benoît ROLLAND, Maire.

Etaient présent(s) : M. BELLEC Gwenaël, Mme BRUNEAU Claire, Mme CAUDAL Jeannine, Mme GARO Sandrine, M. JOUAN Jean-Christophe, M. LE CLAINCHE Stéphane, Mme LE HENANFF Amélie, Mme LE LAUSQUE Sandra, M. ROLLAND Benoît, Mme TOTINI Emilie, Mme TRUBERT Stéphanie.

Absent(s) : M. BELLEC Nicolas, M. LE QUINTREC Jean-No

Absent(s) ayant donné(s) pouvoir : M. BERNARD Miguel à Mme BESSE Nolwenn, M. CAHAREL François à Mme BRUNEAU Claire, M. LE GAL Olivier à M. ROLLAND Benoît, Mme POSTIC Perrine à M. BELLEC Gwénaél

Secrétaire de séance : Mme GARO Sandrine

Date de la convocation : 9 septembre 2026

DELIBERATION N°140926 10 : REGIE « MENUES DÉPENSES » : DEMANDE DE REMBOURSEMENT

La commune a mis en place une régie d'avances « menues dépenses » permettant d'effectuer divers achats en ligne. Le montant maximal de cette régie est de 1 000 euros.

Depuis plusieurs années et malgré diverses recherches, un déficit de 40,08 euros reste inexpliqué sur cette régie. Afin de faciliter la reconstitution totale de ce compte, le conseil municipal est invité à prendre en charge ce déficit.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, par dix-sept voix pour :

- **PREND** en charge le déficit de 40,08 € de la régie « menues dépenses » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant au dossier.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,
Benoît ROLLAND

